



Mesures provisoires

Par arianepetite

Bonjour,

J'aurais deux questions s'il vous plaît:

1) le jugement pour les mesures provisoires devait être rendu le 12 février d'après l'avocat. Est-il normal que cela prenne un peu plus de temps? car 11 jours après, toujours pas de nouvelle. Je vais finir par appeler mon avocat mais étant donné que le moindre mail ou appel me coûte de l'argent j'attendais un peu?

2) pour un bien en indivision (contrat de mariage), dois-je déjà commencer des démarches pour le partage ou un notaire va-t-il être désigné par le juge?

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Seul votre avocat peut vous répondre. Ne connaissant pas le dossier, il serait présomptueux de vous répondre autre chose.